

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/03/2019

Reçu en préfecture le 26/03/2019

Affiché le

ID : 035-213503634-20190326-2019_25-DE

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 22

L'an deux mil dix-neuf, le 12 mars à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 6 mars 2019, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUDIN, Maire.

PRESENTS : Jean-Luc GAUDIN, Armel TREGOUET, Muriel BLOUIN, Michel DEMOLDER, Agnès GUILLET, Stéphane MENARD, Valérie FORNARI, Frédéric TREGUIER, Yannick CAIRON, Adolphe AZUAGA, Marie-Hélène OGER, Dominique HUET, Dominique CANNESSEON, Calixte TIENDREBEOGO, Pascal COULON, Dominique BARON, David LOUBARESSE.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Karina GUERRIER a donné procuration à Calixte TIENDREBEOGO, Valérie DERISBOURG a donné procuration à Muriel BLOUIN, Audrey MARCHIX a donné procuration à Frédéric TREGUIER, Antoine CRENN a donné procuration à Armel TREGOUET, Mélanie JOUET a donné procuration à Agnès GUILLET.

ABSENTS EXCUSÉS : Karina GUERRIER, Valérie DERISBOURG, Audrey MARCHIX, Antoine CRENN, Mélanie JOUET.

ABSENTS : Karine RICHARD, Catherine SEIGNEUR, Cécile GIBBES, Bérengère TURMEL, Amélie BERNARD.

SECRETAIRE : Pascal COULON.

2019-25 Compte Administratif 2018 – Zone d'Activités du Pont Mahaud

Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, présente le Compte Administratif de la Zone d'Activités du Pont Mahaud pour l'année 2018.

Résultats C.A. 2018 - ZA PONT-MAHAUD

RESULTATS 2018	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES (hors 002)	662 577,88	689 068,84	1 351 646,72
DEPENSES (hors 011)	616 461,57	683 227,84	1 299 689,41
EXCEDENTS	46 116,31	5 841,00	5 841,00
DEFICITS		-	46 116,31
RESULTATS 2017	- 162 577,88	44 260,62	- 118 317,26
RESULTAT DE CLOTURE 2018	- 116 461,57	50 101,62	- 66 359,95

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 : + 5 841 € (excédent)

Résultat d'investissement de l'exercice 2018 : + 46 116,31 € (excédent)

Résultat de clôture de fonctionnement 2018 : + 50 101,62 € (excédent)

Résultat de clôture de l'investissement 2018 : - 116 461,57 € (déficit)

En 2018, les écritures correspondent à :

- En dépenses, au solde du marché d'aménagement des espaces verts et à une évacuation de déblais, ainsi qu'au solde du marché de maîtrise d'œuvre (total 18 990€),
- Il y a par ailleurs les intérêts réglés sur le prêt relais contracté en 2017 pour une durée de 3 ans (montant : 1 797€), dans l'attente de la vente de la totalité des lots, lequel prêt est remboursé au fur et à mesure des ventes,
- En recettes, en 2018, sont enregistrées 2 ventes (Lots n°3 et 5) pour 144 480 €, et remboursement de frais de géomètre et branchement d'eau correspondants (6 008€).
- Enfin, est comptabilisée une participation versée par le budget principal Commune au titre de la prise en charge du déficit de cette zone (66 118€ en 2018, qui sera complété par un versement en 2019).

Pour mémoire les autres écritures dites « d'ordre » correspondent à la prise en compte du mécanisme de comptabilisation des stocks : ce qui permet de retracer les opérations relatives aux biens entrant dans un cycle de production (en l'occurrence la production de parcelles commercialisables) et destinés à être revendus.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence d'Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Jean-Luc GAUDIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs,
2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (état joint au compte administratif)
4. Décide d'annuler les crédits suivants (état joint au compte administratif)
5. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Adopte la section de fonctionnement et la section d'investissement du compte administratif 2018 de la Zone d'Activités du Pont-Mahaud.

Monsieur le Maire s'est retiré pendant le vote du Compte Administratif.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Acte certifié exécutoire :
Affiché en Mairie le : 13 mars 2019

Pour copie conforme, en Mairie, le 13 mars 2019

Le Maire,

Jean-Luc GAUDIN

